



COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL - 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux-mille-vingt, le quinze septembre à 14h00, les délégués du comité syndical du Syndicat JAVO, légalement convoqués par le Président, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle des Fêtes de PARNE SUR ROC.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 25

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert GESLOT, Président sortant, qui a fait l'appel des présents.

Etaient présents : Anne-Flore BOURILLON, Patrick FOUGERAIS, Adélaïde DEJARDIN, Alain FORTIN, Louis BONNEAU, Guillaume AMIARD, Benoit QUINTARD, Alain CORNILLE, Sophie BOULIN, Marcel BLANCHET, Rémy LENORMAND, Yannick COQUELIN, Jean-Paul BALLUAIS, Elisabeth ROBIN, Christian RAIMBAULT, Louis MICHEL, Julien BROCAIL, Annette CHESNEL (Suppléante de Jean-Luc MAHOT), François BERROU, Nicole BOUILLON, Fabien ROBIN, Nadège DAVOUST, Dominique GALLACIER, Hervé LHOTELLIER.

Etaient excusés : Maryline DAUPHIN (Pouvoir donné à Rémy LENORMAND), Jean-Bernard MOREL, Dominique BLANCHARD.

Assistaient également à la séance : Nicolas BOILEAU – Technicien rivière, Aurélie MASSOT et Maxime LELAY – Secrétaires du Syndicat, Michel PLANCHENAULT (Suppléant de Sophie BOULIN), Sébastien ROUSSILLON (Suppléant de Rémy LENORMAND), Isabelle FOUGERAY (Suppléant de Julien BROCAIL)

Ordre du jour :

- 1- Installation du Comité syndical
- 2- Election du Président
- 3- Détermination du nombre de Vice-Président
- 4- Election des Vice-Présidents
- 5- Délégation d'attribution du Comité syndical au Président
- 6- Indemnité de fonction des élus
- 7- Désignation d'un délégué au CNAS (Collège des élus)
- 8- Mise en place de la Commission d'ouverture des plis

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Il a ensuite donné la parole à Mme Nicole BOUILLON, la plus âgée des membres qui a pris la Présidence et a déclaré installer les délégués ci-dessous, conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

EPCI	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CC Coëvrons	Anne-Flore BOURILLON	Frédéric FANOUILLET
	Patrick FOUGERAIS	Thierry LEMEE
	Adélaïde DEJARDIN	Stéphane LAVOUE
	Alain FORTIN	Claude GARNIER
	Louis BONNEAU	Joël GANDON
	Guillaume AMIARD	Jean-Noël RAVE
	Benoit QUINTARD	Thierry HEURTAULT
CC Meslay-Grez	Maryline DAUPHIN	Naura PELMOINE
	Alain CORNILLE	Joël TESTIER
Laval Agglo	Sophie BOULIN	Michel PLANCHENAU
	Marcel BLANCHET	Monique PORTIER
	Rémy LENORMAND	Sébastien ROUSSILLON
	Yannick COQUELIN	Annick GUEREAULT
	Jean-Paul BALLUAIS	Patrice GAUDIN
	Elisabeth ROBIN	Roger GOBE
	Christian RAIMBAULT	Isabelle EYMON
	Louis MICHEL	Jacques PELLOQUIN
	Julien BROCAIL	Isabelle FOUGERAY
	Jean-Luc MAHOT	Annette CHESNEL
	François BERROU	Michel BESNIER
	Nicole BOUILLON	Aymeric ROSSIGNOL
	Fabien ROBIN	Christine DUBOIS
	Jean-Bernard MOREL	Noémie COQUEREAU
	Nadège DAVOUST	Michel PAILLARD
	Dominique GALLACIER	Jacky FERRE
Hervé LHOTELLIER	Anne-Isabelle DE LORGERIE	
Dominique BLANCHARD	Céline DEFORGE	

Mme Nicole BOUILLON doyenne d'âge, informe les membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de désigner un secrétaire de séance et de procéder à l'élection du Président.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Comité Syndical désigne pour secrétaire **M. Julien BROCAIL**.

ELECTION DU PRESIDENT

L'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1^{er} tour

Candidats :

M. Louis MICHEL

Nombre de votants (bulletins déposés)	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. 65 du Code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés (a-b-c)	24
Majorité absolue	13

Nombre de voix par candidat :

M. Louis MICHEL : 24 voix

M. Louis MICHEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **PRESIDENT**, et a été immédiatement installée.

Il est ensuite procédé à la détermination du nombre de vice-présidents, à l'élection des vice-présidents, sous la présidence de M. Louis MICHEL.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) encadre le nombre de vice-présidents pouvant être désignés au sein des organes délibérants des Syndicats mixtes fermés. Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Syndicat dans la limite de 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, avec un nombre maximal de quinze vice-présidents. À la majorité des deux tiers, l'organe délibérant du Syndicat peut décider de porter le nombre de vice-présidents à 30 % de son effectif total, toujours dans la limite de quinze vice-présidents.

Le Comité Syndical procède au vote pour définir le nombre de vice-présidents.

Après en avoir délibéré le Comité syndical décide :

- de porter le nombre de vice-présidents à **4**.

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de **M. Louis MICHEL**, élu Président, à l'élection des vice-présidents.

ELECTION DU 1ER VICE-PRESIDENT

1^{er} tour

Candidats :

Mme Adélaïde DEJARDIN

Nombre de votants (bulletins déposés)	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. 65 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (a-b-c)	25
Majorité absolue	14

Nombre de voix :

Mme Adélaïde DEJARDIN : 25 voix

Mme Adélaïde DEJARDIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} **VICE-PRESIDENTE**, et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 2E VICE-PRESIDENT

1^{er} tour

Candidats :

M. Christian RAIMBAULT

Nombre de votants (bulletins déposés)	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. 65 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (a-b-c)	25
Majorité absolue	14

Nombre de voix :

M. Christian RAIMBAULT : 25 voix

M. Christian RAIMBAULT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^e **VICE-PRESIDENT**, et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3E VICE-PRESIDENT

1^{er} tour

Candidats :

Mme Sophie BOULIN

Nombre de votants (bulletins déposés)	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. 65 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (a-b-c)	25
Majorité absolue	14

Nombre de voix :

Mme Sophie BOULIN : 25 voix

Mme Sophie BOULIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^e **VICE-PRESIDENT**, et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 4E VICE-PRESIDENT

1^{er} tour

Candidats :

M. Rémy LENORMAND

Nombre de votants (bulletins déposés)	25
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. 65 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (a-b-c)	25
Majorité absolue	14

Nombre de voix :

M. Rémy LENORMAND : 25 voix

M. Rémy LENORMAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^e **VICE-PRESIDENT**, et a été immédiatement installé.

M. Le Président souhaite ajouter 4 invités permanents pour les réunions de bureau et propose les délégués suivants :

- Nadège DAVOUST (LAVAL – Laval Agglo)
- Marcel BLANCHET (ST GERMAIN LE FOUILLOUX – Laval Agglo)
- Julien BROCAIL (MONTFLOURS – Laval Agglo)
- Maryline DAUPHIN (BAZOUGERS – CC Pays de Meslay-Grez)

Les délégués approuvent cette proposition par 23 votes POUR et 2 ABSTENTIONS.

CREATION DE 4 COMMISSIONS THEMATIQUES

M. Le Président propose, en plus des commissions géographiques (Jouanne – Affluents Laval – Vicoin – Ovette), de créer des commissions thématiques :

- Plans d'eau + Zones humides
- Biodiversité + Agriculture
- Prévention des inondations
- Milieux aquatiques

Ces commissions seraient composées des délégués du Syndicat JAVO, et ne seraient pas ouvertes aux élus municipaux comme le sont actuellement les commissions géographiques.

Le Comité syndical, après délibération :

- Approuve à l'unanimité la création de ces 4 commissions thématiques (Plans d'eau et Zones humides / Biodiversité et Agriculture / Prévention des inondations / Milieux aquatiques).

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Le Président expose que les dispositions du CGCT (Article L5211-10) permettent au comité syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Le Comité syndical, après délibération :

Donne délégation d'attributions au Président, pour la durée de son mandat, afin de le charger :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés syndicales utilisées par les services publics syndicaux ;
- de procéder, après délibération du Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- de décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- d'accepter les dons ou legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.
- de décider d'intenter les actions en justice, tant en demande qu'en défense du Syndicat JAVO.

INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

En application de l'article L5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales le Syndicat JAVO souhaite déterminer le montant des indemnités des futurs élus du Syndicat mixte.

Population totale (Tranche démographique)	Indemnités maximales au 01/01/2020					
	Président			Vice-Président		
	Taux maxi	Montant des indemnités		Taux maxi	Montant des indemnités	
Annuel		Mensuel	Annuel		Mensuel	
Tranche du JAVO 100 000 à 199 999	35,44 %	16 540,84 €	1 378,40 €	17,72 %	8 270,42 €	689,20 €

Par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 16/09/2020.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- d'attribuer une indemnité de fonctions à **M. Louis MICHEL**, Président du Syndicat JAVO, d'un montant calculé sur la base de 21,26 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique » à effet au 16/09/2020.

- d'attribuer une indemnité de fonctions à **Mme Adélaïde DEJARDIN, Mme Sophie BOULIN, M. Christian RAIMBAULT et M. Rémy LENORMAND**, Vice-Présidents du Syndicat JAVO pour lesquels une délégation de fonction leur est confiée par le Président, d'un montant calculé sur la base de 10,63 % de « l'indice brut terminal de la fonction publique » à effet au 16/09/2020.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget du Syndicat.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS (COLLEGE DES ELUS)

Suite à l'installation des nouveaux membres du Syndicat JAVO, il y a lieu de désigner un délégué parmi ses membres, pour le représenter au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Le Comité syndical, après délibération :

- Désigne **Mme Elisabeth ROBIN**.

MISE EN PLACE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A la suite de l'installation des délégués au Comité, il y a lieu de procéder à l'élection des membres ayant voix délibérative, de la commission d'appel d'offres.

Suite à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 réformant les marchés publics, il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de mettre en place une Commission d'appel d'offres dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L. 1411-5 II du CGCT (commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service public).

Cette commission est composée, pour les établissements publics, par la personne habilitée à signer les marchés, à savoir le Président du Syndicat JAVO, président de la Commission, et 5 membres titulaires (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein). Il est procédé par ailleurs à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il vous est proposé d'approuver la composition suivante :

Titulaire	Suppléant
Président : Louis MICHEL	
Adélaïde DEJARDIN	Alain FORTIN
Christian RAIMBAULT	Marcel BLANCHET
Sophie BOULIN	Nadège DAVOUST
Rémy LENORMAND	Maryline DAUPHIN
Yannick COQUELIN	Julien BROCAIL

Le Comité syndical, après délibération décide :

- Que la commission d'appel d'offres du Syndicat JAVO est composée de la manière ci-dessus ;
- Que le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet ;
- Que le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance

Le Président

JAVO : COMITE SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2020

FEUILLE DE PRESENCE

TITULAIRES				SUPPLEANTS			
EPCI	Prénom	Nom	Signature	EPCI	Prénom	Nom	Signature
CC Coëvrons	Anne-Flore	BOURILLON		CC Coëvrons	Frédéric	FANOUILLET	
	Patrick	FOUGERAIS			Thierry	LEMEE	
	Adélaïde	DEJARDIN			Stéphane	LAVOUE	
	Alain	FORTIN			Claude	GARNIER	
	Louis	BONNEAU			Joël	GANDON	
	Guillaume	AMIARD			Jean-Noël	RAVE	
	Benoit	QUINTARD			Thierry	HEURTAULT	Excusé
	Maryline	DAUPHIN			Naura	PELMOINE	Excusée
	Alain	CORNILLE			Joël	TESTIER	
	Sophie	BOULIN			Michel	PLANCHENAUT	
CC Meslay-Grez	Marcel	BLANCHET		Monique	PORTIER		
	Rémy	LENORMAND		Sébastien	ROUSSILLON	✓	
	Yannick	COQUELIN		Annick	GUERULT		
	Jean-Paul	BALLUAS		Patrice	GAUDIN		
	Elisabeth	ROBIN		Roger	GOBE		
	Christian	RAIMBAULT		Isabelle	EYMON		
	Louis	MICHEL		Jacques	PELLOQUIN		
	Julien	BROCAIL		Isabelle	FOUGERAY	✓	
	Jean-Luc	MAHOT		Annette	CHESNEL		
	François	BERROU		Michel	BESNIER		
Laval Agglo	Nicole	BOUILLON		Aymeric	ROSSIGNOL		
	Fabien	ROBIN		Christine	DUBOIS		
	Jean-Bernard	MOREL		Noémie	COQUEREAU		
	Nadège	DAVOUST		Michel	PAILLARD		
	Dominique	GALLACIER		Jacky	FERRE		
	Hervé	LHOTELLIER		Anne-Isabelle	DE LORGERIE		
	Dominique	BLANCHARD		Céline	DEFORGE		